Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261120-2026_072-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents	: 14
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 17 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER — Noémie JOUNOT — Anne Marie DU BOISBAUDRY – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Caroline VALETTE - Marie DEVOIS
ABSENTS EXCUSES : Pierre Jean JANNIN pouvoir à Marine BARDOU – Anne JACOB pouvoir à Françoise SIRIGU– Erwan MARTIN LAUZER pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Samuel DURAND pouvoir à Noémie JOUNOT - Emmanuel DE LA TOUR pouvoir à Marie DEVOIS
Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_072 CREATION POSTES SAISONNIERS 2027

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

Comme tous les ans, il y a lieu de commencer à préparer la saison estivale.
C'est le conseil municipal qui est compétent pour créer des postes, aussi il est proposé au conseil les créations d'emplois saisonniers comme suit :

- **Espaces verts**

Effectif : 1 poste d'adjoint technique territorial
Période : du 1er mars au 27 août 2027 inclus **(maximum/ période modulable en fonction des besoins)**
Temps de travail : temps complet
Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique (traitement minimum au 01/01/2026 : IM 366) ou tout autre indice qui s'y substituerait

- **Police Municipale :**

Effectif : 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique/Assistant Temporaire de Police Municipale
Période : du 1er juillet au 27 août 2027 **(maximum/ période modulable en fonction des besoins)**
Temps de travail : temps complet
Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial au prorata du temps de travail (traitement minimum au 01/01/2026 : IM 366) ou tout indice qui s'y substituerait

- **Entretien des plages et chemins et bourg :**

Effectif : **6 postes** (pouvant être répartis sur plusieurs saisonniers et si besoin) (3 postes en juillet 3 postes en août)
Période : du 5 juillet au 22 août 2027 inclus
Temps de travail : Temps non complet de 2 heures par jour (12/35ème) **(maximum/ période modulable en fonction des besoins)**
Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial au prorata du temps prévu contractuellement (traitement minimum au 01/01/2024 : IM 366) ou tout autre indice qui s'y substituerait

- **Services techniques (polyvalent)**

Effectif : 2 postes
Période : du 1er juin au 15 septembre 2027 **(maximum/ période modulable en fonction des besoins)**
Temps de travail : à temps complet
Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial au prorata du temps prévu contractuellement (traitement minimum au 01/01/2026 : IM 366) ou tout autre indice qui s'y substituerait

- **Médiathèque :**

Effectif : 1 poste
Période : du 5 juillet au 28/08 2027 inclus **(maximum/ période modulable en fonction des besoins)**
Temps de travail : temps plein

Ref. 201 502 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261120-2026_072-DE

Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine au prorata du temps prévu contractuellement (traitement minimum au 01/01/2026 : IM 366) ou tout autre indice qui s'y substituerait

- **Accueil :**

Effectif : 1 poste
Période : du 1er mai au 31 août 2027 inclus **(maximum/ période modulable en fonction des besoins)**
Temps de travail : temps plein
Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial au prorata du temps prévu contractuellement (traitement minimum au 01/01/2026 : IM 366) ou tout autre indice qui s'y substituerait

- **Cale de Port Deun :**

Effectif : 2 postes (pouvant être réparti sur plusieurs saisonniers le cas échéant)
Période : du 1er juin au 31 août 2027 plus 1 journée de formation **(maximum/ période modulable en fonction des besoins)**
Temps de travail : temps complet
Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial au prorata du temps prévu contractuellement (traitement minimum au 01/01/2026 : IM 366) ou tout autre indice qui s'y substituerait

- **Maîtres-nageurs sauveteurs :**

Effectif : 4 postes
Période : 3 juillet au 29 août 2027
Temps de travail : temps complet
Rémunération :
1 chef de poste Indice brut : 478 Indice Majoré 420
1 adjoint au chef de poste : Indice brut : 430 Indice Majoré 385
2 sauveteurs qualifiés : Indice brut : 367 Indice Majoré 366
Ou tout indice qui s'y substituerait règlementairement pour chacun des indices

Vu le Code Général de la Fonction Publique
Considérant les besoins de la commune pour la saison 2027

Le conseil, par un vote à l'unanimité :
FIXE les besoins en personnels saisonniers et la rémunération qui leur sera attribuée comme présenté ci-dessus
DIT que les crédits seront inscrits aux budgets concernés chapitre 012
AUTORISE Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT (56)

Ref. 201 502 Berger-Levrault (1012)